



Extrait du Procès-Verbal Des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille Quatorze et le 18 Septembre

Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire de la Commune de Morne-à-L'Eau

Etaient présents (26): Monsieur Jean-Claude LOMBION, Monsieur Philipson FRANCFORT, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Victoire JASMIN, Madame Marcienne LORMEL/ARPHAXAD, Madame Nadia NEGRIT, Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Léonard JERUL, Madame Marie FOUCAN, Monsieur Judex LACLOSSE, Monsieur Edouard FRANCIETTA, Madame Annette PRESSE, Monsieur Joubert LUCE, Madame CANVOT/VINCENT Florise, Madame Dolorès BELAIR, Monsieur Jean DARTRON, Madame Laure PHAETON, Madame Annick VANONY, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Patrice RESEDEDANT, Madame Marie-Christine NANNETTE,

Etaient absents (12): Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Monsieur Klébert BLANCHE/MARIE, Madame Michelle MAKAI-A-ZENON, Monsieur Georges HERMIN, Madame Sandra MANETTE, Madame Sabrina GARES

Etaient représentés (00) :

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné(e) pour assurer le Secrétariat.

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération n° 08-07-2014

Cofinancement de l'étude relative au rôle épurateur potentiel des mangroves de Guadeloupe menée par l'Université des Antilles et de la Guyane

La ville de Morne-à-L'Eau fait de la connaissance de son territoire une priorité pour sa mise en valeur et son développement durable. A cet effet, elle accompagne les porteurs de projet et les travaux de recherche qui portent sur les enjeux du territoire.

L'étude multidisciplinaire relative au rôle épurateur potentiel des mangroves de Guadeloupe menée par l'Université des Antilles et de la Guyane se déroulera durant deux années sur le canal des Rotours et a pour finalité de déterminer le potentiel épurateur de cet écosystème comme filtre biogéochimique pour le Carbone, l'Azote, et les Energies Thermique des Mers.

L'étude scientifique portée par l'Université a pour objet:

- 1. Evaluer le potentiel d'épuration des composés azotés en zone de mangrove.*
- 2. Etablir le fonctionnement actuel du système,*
- 3. Etudier dans quelles mesures une utilisation accrue de la mangrove permettrait de limiter les flux de pollution amenés en mer (passage forcé dans l'écosystème mangrove pour une meilleure utilisation des polluants par la microflore endogène).*

La ville, partenaire du projet sera destinataire et utilisatrice des principaux résultats dans le cadre de ces diverses actions et, notamment, lors de la mise en œuvre de la Maison du Canal (Cité de l'Eau et de la Biodiversité). Elle sera régulièrement associée et tenue informée de l'avancée de l'étude.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

COUTS EN EUROS		FINANCEMENTS EN EUROS	
<i>Cout global (salaires et fonctionnement de l'étude)</i>	<i>495 996</i>	<i>Subvention Ville de Morne à l'Eau</i>	<i>10 000</i>
		<i>Autres financeurs (Universités Antilles et Paris 6, Office de l'Eau, FSE, Région Guadeloupe)</i>	<i>485 996</i>
Total	495 996	Total	495 996

Cette subvention sera versée après présentation des justificatifs durant les exercices 2015 et 2016

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le cofinancement de cette étude menée par l'Université des Antilles et de la Guyane.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande formulée par l'Université des Antilles et de la Guyane dans le cadre de la réalisation d'une étude relative au rôle épurateur des mangroves de Guadeloupe

Où l'exposé du Maire

Et après en avoir délibéré

DECIDE :

ARTICLE 1 : *D'approuver la participation de la Ville de Morne-à-L'Eau au cofinancement de l'étude relative au rôle épurateur des mangroves de Guadeloupe menée par l'Université des Antilles et de la Guyane.*

ARTICLE 2 : *D'autoriser la participation financière de la Ville dans le cadre de cette étude, ce pour un montant hors taxes de 10 000, 00 euros (dix mille euros) sur deux exercices budgétaires (2015-2016).*

ARTICLE 3 : *D'autoriser l'inscription de la dépense correspondante au budget de la Ville de Morne-à-L'Eau.*

ARTICLE 4 : *D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.*

ARTICLE 6 : *Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.*

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Pour expédition certifiée conforme

Fait à Morne-à-L'Eau, le 18 Septembre 2014



Le Maire,



Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le

Formalités de publicité

effectuées le _____

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.